

Doc. 15061

31 janvier 2020

Défendre les droits de Julian Assange et la liberté de la presse

Déclaration écrite n° 705

Cette déclaration écrite ne reflète pas la position de l'Assemblée, mais uniquement celle des membres qui l'ont signée. Elle ne fera pas l'objet de mesures supplémentaires de l'Assemblée.

Nous, soussignés, déclarons ce qui suit:

Nous faisons part de notre inquiétude au sujet du bien-être de Julian Assange et des poursuites engagées à son encontre par les États-Unis, qui mettent en péril les normes du Conseil de l'Europe en matière de protection des sources journalistiques, de droits des journalistes et de liberté d'expression.

Nous sommes également préoccupés par les conclusions du Rapporteur spécial des Nations Unies sur la torture, Nils Melzer, qui estime que Julian Assange présente tous les symptômes caractéristiques d'une exposition prolongée à la torture psychologique et convient que le régime de détention auquel il est actuellement soumis au Royaume-Uni est excessif, disproportionné et discriminatoire.

En février prochain, une juridiction britannique examinera l'éventuelle extradition de Julian Assange vers les États-Unis sous les chefs d'accusation établis au titre de la loi relative à l'espionnage de 1917. Julian Assange est le premier éditeur à l'encontre duquel de tels chefs d'accusation aient été retenus.

En cas d'extradition de Julian Assange, il faut s'attendre à ce que cette mesure soit suivie de violations des droits de l'homme, comme cela a été le cas lors de la détention antérieure et actuelle de la donneuse d'alerte Chelsea Manning.

La Plateforme du Conseil de l'Europe pour renforcer la protection du journalisme et la sécurité des journalistes a publié une alerte sur le «Maintien en détention du fondateur et éditeur de WikiLeaks, Julian Assange».

Nous appelons les institutions et les États membres du Conseil de l'Europe à suivre attentivement les questions soulevées par cette situation et à défendre les droits garantis à Julian Assange par la Convention européenne des droits de l'homme.

Signé (voir au verso)



Signé¹:

HUNKO Andrej, Allemagne, GUE
ÆVARSDÓTTIR Thorhildur Sunna, Islande, SOC
AKBULUT Gökay, Allemagne, GUE
BATRINCEA Vlad, République de Moldova, SOC
BLAHA Ľuboš, République slovaque, SOC
BLONDIN Maryvonne, France, SOC
BRANDT Michel, Allemagne, GUE
BUCCARELLA Maurizio, Italie, NI
EFSTATHIOU Constantinos, Chypre, SOC
EIDE Petter, Norvège, GUE
EROTOKRITOU Christiana, Chypre, SOC
HONKONEN Petri, Finlande, ADLE
JALLOW Momodou Malcolm, Suède, GUE
KALASHNIKOV Leonid, Fédération de Russie, GUE
KATROUGKALOS Georgios, Grèce, GUE
KILJUNEN Kimmo, Finlande, SOC
KOX Tiny, Pays-Bas, GUE
LOUCAIDES George, Chypre, GUE
MANIERO Alvise, Italie, NI
MARILOTTI Gianni, Italie, NI
MÖHRING Cornelia, Allemagne, GUE
NICOLINI Marco, Saint-Marin, GUE
OOMEN-RUIJTEN Ria, Pays-Bas, PPE/DC
ÖZSOY Hişyar, Turquie, GUE
PETRY Christian, Allemagne, SOC
RAMPI Roberto, Italie, SOC
RODNINA Irina, Fédération de Russie, NI
RYZHAK Nikolai, Fédération de Russie, GUE
SARALIEV Shamsail, Fédération de Russie, NI
SARAMO Jussi, Finlande, GUE
SCHÄFER Axel, Allemagne, SOC
SCHENNACH Stefan, Autriche, SOC
SHEPPARD Tommy, Royaume-Uni, NI
UCA Feleknas, Turquie, GUE
VALENTA Jiří, République tchèque, GUE
VELASQUEZ Victoria, Danemark, GUE
ZHUROVA Svetlana, Fédération de Russie, NI

Total = 37

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe des socialistes, démocrates et verts
NI: non inscrit dans un groupe